NACE	ZONE RESERVEE	AG
4731		5

NAT	GR	DAT	PAG	L
04	04	23. V. 1984	13	

84.035 2448

COMPTES ANNUELS arrêtés au 31 / 12 / 1983

approuvés par l'Assemblée Générale du 14 / 05 / 1984

Raison ou dénomination sociale : "L'Avenir du Luxembourg" Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : rue des Déportés N° 38 Bte

Code postal : 6700 Localité : ARLON

R.C. ou R.S.C. [1] : Lieu : ARLON N° 9387

Assujetti à la T.V.A. : ~~xxx~~ — oui N° 404.332.622

(Montants en **MILLIERS** de francs belges)

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Ind. méc.	Montants à la clôture de l'exercice arrêté au 31.12.83	précédent arrêté au 31.12.82
I. **Frais d'établissement**	0199		
II. **Immobilisations incorporelles**	0299		
III. **Immobilisations corporelles**	0399	3.922	4.414
A. Terrains et constructions	0309	2.771	2.703
B. Installations, machines et outillage	0319	611	1.026
C. Mobilier et matériel roulant	0329	540	685
D. Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles	0339		
E. Immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires [2]	0349		
F. Autres immobilisations corporelles	0359		
IV. **Immobilisations financières**	0499	4.175	4.165
A. Entreprises liées	0409	3.888	3.888
1. Participations	0401	3.888	3.888
(montant brut)	0403	(3.888)	(3.888)
(montant non appelé) (—)	0404	( )	( )
2. Créances	0402		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0419		
1. Participations	0411		
(montant brut)	0413	( )	( )
(montant non appelé) (—)	0414	( )	( )
2. Créances	0412		

[1] R.C. : Registre de commerce ou R.S.C. . Registre des sociétés civiles ayant emprunté la forme commerciale.

[2] Cette rubrique ne doit pas être complétée pour les biens mobiliers détenus en vertu de contrats de location-financement conclus avant le 1er janvier 1980 (cf. article 46bis).

31.042. 31-3-82. © Banque Nationale de Belgique

84.035 2449

T.V.A. * 404.332.622

	Ind. méc.	Montants à la clôture de l'exercice	
		arrêté au 31.12.83	précédent arrêté au 31.12.82
C. Autres immobilisations financières	0429	287	277
1. Actions et parts	*0421*	74	74
(montant brut)	*0424*	(74)	(74)
(montant non appelé) (−)	*0425*	( )	( )
2. Titres à revenu fixe	*0422*		
3. Autres créances et cautionnements versés en numéraire	*0423*	213	203
V. **Créances a plus d'un an**	**0599**		
A. Résultant de livraisons de biens ou de prestations de services	0509		
B. Autres créances	0519		
VI. **Stocks**	**0599**		
A. Matières premières, matières consommables et fournitures	0609		
B. Produits en cours de fabrication, travaux en cours, déchets	0619		
C. Produits finis	0629		
D. Marchandises	0639		
E. Acomptes versés sur achats pour stocks	0649		
VII. **Créances à un an au plus**	**0799**	51.377	62.320
A. Résultant de livraisons de biens ou de prestations de services	0709	47.866	60.196
B. Autres créances	0719	3.511	2.124
1. Capital appelé, non versé	*0711*		
2. Autres débiteurs	*0712*	3.511	2.124
VIII. **Placements de trésorerie**	**0899**	78.320	58.780
IX. **Valeurs disponibles**	**0999**	10.911	11.719
X. **Comptes de régularisation**	**1099**	3.599	2.296
Total	**1999**	152.304	143.694
PASSIF			
I. **Capital**	**2199**	2.000	2.000
A. Capital souscrit	2109	2.000	2.000
B. Capital non appelé (−)	2119		
II. **Primes d'émission**	**2299**		

* A défaut du n° de T.V.A., indiquer le n° du R.C. ou du R.S.C.

84.035 2450

T.V.A. *	404.332.622

	Ind. méc.	Montants à la clôture de l'exercice	
		arrêté au 31.12.83	précédent arrêté au 31.12.82
III. Réserves	**2399**	40.022	39.196
A. Réserve légale	2309	200	200
B. Réserves indisponibles	2319	340	340
C. Réserves immunisées	2329	1.482	1.656
D. Réserve disponible	2339	38.000	37.000
IV. Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (−)	**2499**	5.600	2.114
V. Plus-values de réévaluation	**2599**		
VI. Subsides reçus en capital	**2699**	803	1.254
VII. Provisions pour risques et charges	**2799**		
VIII. Dettes à plus d'un an	**2899**		
A. Emprunts subordonnés	2809		
1. Convertibles	*2801*		
2. Non convertibles	*2802*		
B. Emprunts obligataires (non subordonnés)	2819		
1. Convertibles	*2811*		
2. Non convertibles	*2812*		
C. Fonds de pension	2829		
D. Dettes d'emphytéose, de location-financement et dettes assimilées [1]	2839		
E. Etablissements de crédit	2849		
F. Dettes résultant d'achats de biens et de services	2859		
G. Acomptes reçus	2869		
H. Autres dettes	2879		
IX. Dettes à un an au plus	**2999**	18.399	18.332
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2909		
B. Etablissements de crédit	2919		
C. Dettes résultant d'achats de biens et de services	2929	10.424	11.341
D. Dettes et provisions fiscales, sociales et salariales	2939	4.431	3.596
E. Acomptes reçus	2949		
F. Autres emprunts et cautionnements reçus en numéraire	2959		
G. Autres dettes	2969	3.544	3.395
X. Comptes de régularisation	**3099**	85.480	80.798
Total	**3999**	152.304	143.694

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.

1 Cette rubrique ne doit pas être complétée pour les engagements relatifs à des contrats de location-financement conclus avant le 1er janvier 1980 (cf. article 46bis) portant sur des biens mobiliers.

 © Banque Nationale de Belgique

84.035 2451

T.V.A. *	404.332.622

2. RESULTATS (sous forme de liste)

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période du 01.01.83 au 31.12.83	précédente du 01.01.82 au 31.12.82
I. Ventes et prestations	**5199**	153.989	140.954
A. Chiffre d'affaires	5109	153.548	140.862
B. Variation des stocks de produits en cours de fabrication, de produits finis, de déchets et des travaux en cours (augmentation +, réduction −)	5119		
C. Travaux internes valorisés aux immobilisations	5129		
D. Autres produits d'exploitation	5139	441	92
I. Coût des ventes et des prestations	**4199**	149.577	140.637
A. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures	4109		
1. Achats	*4101*		
2. Variation des stocks (augmentation −, réduction +)	*4102*		
B. Biens et services divers	4119	125.064	117.040
1. Achats et livraisons	*4111*	125.064	117.040
2. Coûts reportés (+) Coûts à reporter (−)	*4112*		
C. Personnel	4129	24.088	23.183
1. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel	*4121*	24.088	23.183
2. Fonds de pension (dotation +, utilisation −)	*4122*		
D. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	4139	315	340
1. Amortissements (autres que ceux visés sub. II A2)	*4131*	719	1.027
2. Réductions de valeur sur stocks et sur créances à un an au plus	*4132*	125	107
3. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations −)	*4133*		
4. Imputation des subsides reçus en capital (−)	*4134*	− 529	− 794
E. Autres charges d'exploitation	4149	110	74
I. Résultats d'exploitation	**5100**	4.412	317

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.

84.035 2452

T.V.A. *	404.332.622

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période du 01.01.1983 au 31/12/1983	précédente du 01.01.82 au 31.12.82
II. **Produits financiers**	5299	7.470	8.145
A. Produits des immobilisations financières	5209		
B. Produits des autres créances, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles	5219	7.439	8.105
C. Autres produits financiers	5229	31	40
II. **Charges financières**	4299	- 456	379
A. Charges des dettes à plus d'un an	4209		
1. Intérêts	4201		
2. Amortissements des agios et frais sur emprunts	4202		
3. Subsides en intérêts obtenus (—)	4203		
4. Imputation des subsides reçus en capital (—)	4204		
5. Intérêts intercalaires portés à l'actif (—)	4205		
B. Charges des dettes à un an au plus	4219		
(montant brut)	4211	( )	( )
(intérêts intercalaires portés à l'actif) (-)	4212	( )	( )
C. Autres charges financières	4229	456	379
1. Réductions de valeur sur immobilisations financières, sur créances à plus d'un an, sur placements de trésorerie et sur valeurs disponibles	4221	40	
2. Charges financières diverses	4222	416	379
II. **Résultats financiers**	5200	7.014	7.766
III. **Produits exceptionnels**	5399	2.855	2.778
A. Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges et pour pensions	5309	583	1.543
1. Reprises d'amortissements	5301		
2. Reprises de réductions de valeur	5302	583	1.543
3. Reprises de provisions pour risques et charges	5303		
4. Reprises sur fonds de pension	5304		
B. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés ou désaffectés	5319		4
C. Autres produits exceptionnels	5329	2.272	1.231

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.

84.035 2453

T.V.A. *	404.332.622

	Ind. méc.	Montants enregistrés au cours de la période du 01.01.1983 au 31.12.1983	précédente du 01.01.82 au 31.12.1982
III. **Charges exceptionnelles**	4399		136
A. Amortissements, réductions de valeur, provisions pour risques et charges et pour pensions	4309		
1. Amortissements	4301		
2. Réductions de valeur	4302		
3. Provisions pour risques et charges	4303		
4. Fonds de pension	4304		
B. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	4319		
C. Autres charges exceptionnelles	4329		136
D. Transfert aux réserves immunisées	4339		
III. **Résultats exceptionnels**	5300	2.855	2.642
IV. A. Reprises de provisions fiscales et régularisations	5409	911	234
B. Impôts sur le résultat	4409	7679	- 5.290
1. de l'exercice	4401	6.800	- 5.000
2. d'exercices antérieurs	4402	879	- 290
IV. **Impôts**	5400	6.768	- 5.056
V. Bénéfice de l'exercice **	4509	7.513	5.669
Perte de l'exercice **	5509		
AFFECTATIONS & PRELEVEMENTS			
A. *1. Bénéfice de l'exercice* ** (+)	4603	7.513	5.669
Perte de l'exercice ** (−)	5603		
2. Bénéfice reporté ** (+)	4604	2.114	+ 632
Perte reportée ** (−)	5604		
B. Prélèvement sur les réserves (+)	5619		
B. Dotation aux réserves (−)	4619	- 826	- 1.187
C. Bénéfice à reporter ** (−)	4629	- 5.601	- 2.114
Perte à reporter ** (−)	5629		
D. Prélèvement sur le capital ou sur les primes d'émission (+)	5639		
D. Rémunération du capital (−)	4639	- 3.200	- 3.000
E. Administrateurs ou gérants (−)	4649		
F. Autres allocataires (−)	4659		

* A défaut du n° de T.V.A., indiquer le n° du R.C. ou du R.S.C.
** Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

84.035 2454

T.V.A. *	404.332.622

4. Etat des immobilisations

	Ind. méc.	Immobilisations incorporelles	Ind. méc.	Terrains et Constructions
1. Valeur comptable au 31.12.1982 [1]	**6301**		**6331**	2.703
a. Prix d'acquisition	6302		6332	3.501
b. Plus-values actées	6303		6333	
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6304		6334	− 798
2. Mutations de l'exercice (+) (−)	**6305**		**6335**	+ 68
a. Acquisitions (y compris les travaux internes) (+)	6306		6336	151
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition (−)	6308		6338	
plus-values actées antérieurement (−)	6309		6339	
c. Transfert d'une rubrique à une autre (+) (−)	6310		6340	
d. Plus-values actées (+)	6311		6341	
e. Plus-values annulées (−)	6312		6342	
f. Amortissements ou réductions de valeur constitués (−)	6314		6344	− 83
annulés à l'occasion de retraits ou de cessions (+)	6315		6345	
repris et portés aux produits exceptionn. (+)	6316		6346	
repris et portés aux plus-values de rééval. (+)	6317		6347	
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	**6318**		**6348**	2.771
a. Prix d'acquisition	6319		6349	3.652
b. Plus-values actées	6320		6350	
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6321		6351	− 881

	Ind. méc.	Installations, machines, outillage	Ind. méc.	Mobilier et matériel roulant
1. Valeur comptable au 31.12.1982 [1]	**6361**	1.026	**6391**	685
a. Prix d'acquisition	6362	2.667	6392	2.387
b. Plus-values actées	6363		6393	
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6364	1.641	6394	1.702
2. Mutations de l'exercice (+) (−)	**6365**	− 415	**6395**	− 145
a. Acquisitions (y compris les travaux internes) (+)	6366	+ 11	6396	+ 65
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition (−)	6368	− 63	6398	
plus-values actées antérieurement (−)	6369		6399	
c. Transfert d'une rubrique à une autre (+) (−)	6370		6400	
d. Plus-values actées (+)	6371		6401	
e. Plus-values annulées (−)	6372		6402	
f. Amortissements ou réductions de valeur constitués (−)	6374	− 426	6404	− 210
annulés à l'occasion de retraits ou de cessions (+)	6375	+ 63	6405	
repris et portés aux produits exceptionn. (+)	6376		6406	
repris et portés aux plus-values de rééval. (+)	6377		6407	
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	**6378**	611	**6408**	540
a. Prix d'acquisition	6379	2.616	6409	2.452
b. Plus-values actées	6380		6410	
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6381	− 2.005	6411	1.912

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.
[1] Date du bilan précédent.

84.035 2455

T.V.A. *	404.332.622

	Ind. méc.	Immobilations en cours et acomptes versés	Ind. méc.	Immobilations détenues en emphytéose, location-financement ...
1. Valeur comptable au ..... [1] . .	**6421**		**6451**	
a. Prix d'acquisition	6422		6452	
b. Plus-values actées	6423		6453	
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6424		6454	
2. Mutations de l'exercice . . . . . (+) (−)	**6425**		**6455**	
a. Acquisitions (y compris les travaux internes) . . . . . (+)	6426		6456	
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition . . . . . (−)	6428		6458	
plus-values actées antérieurement . . . (−)	6429		6459	
c. Transfert d'une rubrique à une autre (+) (−)	6430		6460	
d. Plus-values actées . . . . . (+)	6431		6461	
e. Plus-values annulées . . . . . (−)	6432		6462	
f. Amortissements ou réductions de valeur constitués . . . . . (−)	6434		6464	
annulés à l'occasion de retraits ou de cessions . . . . . (+)	6435		6465	
repris et portés aux produits exceptionn. (+)	6436		6466	
repris et portés aux plus-values de rééval. (+)	6437		6467	
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	**6438**		**6468**	
a. Prix d'acquisition	6439		6469	
b. Plus-values actées	6440		6470	
c. Amortissements et réductions de valeur actés .	6441		6471	

	Ind. méc.	Autres immobilisations corporelles	Ind. méc.	Immobilisations financières
1. Valeur comptable au 31.12.82 ..... [1] . .	**6481**		**6541**	4.165
a. Prix d'acquisition	6482		6542	4.165
b. Plus-values actées	6483		6543	
c. Amortissements et réductions de valeur actés	6484		6544	
2. Mutations de l'exercice . . . . . (+) (−)	**6485**		**6545**	10
a. Acquisitions (y compris les travaux internes) . . . . . (+)	6486		6546	10
b. Cessions et retraits en prix d'acquisition . . . . . (−)	6488		6548	
plus-values actées antérieurement . . . (−)	6489		6549	
c. Transfert d'une rubrique à une autre (+) (−)	6490		6550	
d. Plus-values actées . . . . . (+)	6491		6551	
e. Plus-values annulées . . . . . (−)	6492		6552	
f. Amortissements ou réductions de valeur constitués . . . . . (−)	6494		6554	
annulés à l'occasion de retraits ou de cessions . . . . . (+)	6495		6555	
repris et portés aux produits exceptionn. (+)	6496		6556	
repris et portés aux plus-values de rééval. (+)	6497		6557	
3. Valeur comptable au terme de l'exercice	**6498**		**6558**	4.175
a. Prix d'acquisition	6499		6559	4.175
b. Plus-values actées	6500		6560	
c. Amortissements et réductions de valeur actés .	6501		6561	

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.

[1] Date du bilan précédent.

84.035 2456

T.V.A. *	404.332.622

	Ind. méc.	Montants relatifs à l'exercice clôturé	Montants relatifs à l'exercice précédent
5. Liste des participations [1]			
6. 1. Créances reprises sous la RUB V de l'actif, sur			
a. des entreprises liées	6601		
b. d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6611		
c. des administrateurs ou gérants de l'entreprise	6621		
2. Créances reprises sous la RUB VII de l'actif, sur			
a. des entreprises liées	6602	2.430	3.446
b. d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6612		
c. des administrateurs ou gérants de l'entreprise	6622		
3. Créances reprises sous la RUB VIII de l'actif, sur			
a. des entreprises liées	6603		
b. d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6613		
c. des administrateurs ou gérants de l'entreprise	6623		
4. Garanties personnelles ou réelles constituées par l'entreprise pour sûreté des dettes ou d'engagements contractés envers des tiers par			
a. des entreprises liées	6631		
b. d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6632		
c. des administrateurs ou gérants de l'entreprise	6633		
7. Réductions de valeur actées en application de l'art. 31, alinéas 2, 3 et 4, sur			
a. les créances à plus d'un an	6701		
b. les stocks	6702		
c. les créances à un an au plus	6703	125	
d. les placements de trésorerie	6704	40	1.220
8. Placements de trésorerie (actif RUB VIII)			
a. actions et parts	6801		
b. montants non appelés sur actions et parts (—)	6802		
c. titres à revenu fixe	6803	39.320	18.780
d. comptes à terme	6804	39.000	40.000
9. Nombre d'actions ou de parts émises, conditions de conversion des emprunts convertibles etc. [1]			
10. Plus-values de réévaluation (passif RUB V)			
— actées en application de l'art. 34, portant sur			
a. immobilisations incorporelles	6901		
b. immobilisations corporelles	6911		
c. immobilisations financières	6921		
— actées en application de l'art. 35, portant sur			
a. immobilisations corporelles	6912		
b. stocks	6932		

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.

1 Cf. chapitre I section 3, nºs 5 ou 9 de l'annexe à l'arrêté royal; à joindre aux présents documents.

31.042. 31-3-82. © Banque Nationale de Belgique

84.035 2457

T.V.A. *	404.332.622

	Ind. méc.	Montants relatifs à l'exercice clôturé	Montants relatifs à l'exercice précédent
14. 1. Dettes de l'entreprise à plus d'un an envers des			
a. entreprises liées	7301		
b. entreprises avec un lien de participation	7311		
2. Dettes de l'entreprise à un an au plus envers des			
a. entreprises liées	7302	7.533	9.158
b. entreprises avec un lien de participation	7312		
15. Dettes dont la date d'exigibilité est échue (que des délais de paiement aient ou non été obtenus) envers			
a. des administrations fiscales	7401		
b. l'O.N.S.S.	7402		
16. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel (RUB I, C du compte de résultats)			
a. rémunérations	7501	19.374	18.510
b. cotisations patronales d'assurance sociale	7502	4.104	4.035
c. autres avantages sociaux et frais de personnel	7503	610	638
d. pensions de retraite et de survie	7504		
17. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, aux administrateurs, gérants, commissaires, anciens administrateurs, gérants et commissaires [1]	7601	334	328
18. 1. Produits financiers (RUB II du compte de résultats) provenant			
— d'entreprises liées	7701		
— d'entreprises avec un lien de participation	7702		
2. Charges financières (RUB II du compte de résultats) attribuées à			
— des entreprises liées	7711		
— des entreprises avec un lien de participation	7712		
19. Impôts sur le résultat de l'exercice et sur le résultat d'exercices antérieurs (RUB IV, B, 1 et IV, B, 2 du compte de résultats)			
a. impôts et précomptes payés ou versés anticipativement	7801	7.480	5.642
b. excédent de versements d'impôts et de précomptes, porté à l'actif (—)	7802		
c. provisions pour impôts constituées	7803	6.800	5.000
20. Pertes fiscales cumulées, déductibles des revenus taxables des exercices ultérieurs dont	7909		
Montants à imputer au plus tard à l'exercice comptable :			
n [2]	7901	XXXXXXXXXXXXXXXX	
n + 1	7902		
n + 2	7903		
n + 3	7904		
n + 4	7905		
n + 5	7906		XXXXXXXXXXXXXXXX

* A défaut du nº de T.V.A., indiquer le nº du R.C. ou du R.S.C.

1 Cette mention peut être omise si elle porte à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne indentifiable.

2 L'exercice n est celui auquel se rapportent les plus récents comptes annuels. Lorsque l'exercice s'étend sur 2 années civiles, n est le millésime de l'année au cours de laquelle il est clôturé.

84.035 2458

404.332.622 31.12.83

22. RESUME DES REGLES D'EVALUATION

A C T I F

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris les frais de transports et la T.V.A. non déductible.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire ou dégressive à partir de l'année de la comptabilisation de l'investissement.

IV. Immoblisations financières - entreprises liées - participations

La valeur estimative des participations sera la valeur de souscription ou d'acquisition. Ce critère d'évaluation restera d'application tant que cette valeur reste inférieure à la valeur patrimoniale (valeur d'actif net comptable ou valeur intrinsèque) de la société évaluée.

VII. Créances à un an au plus

A. Les créances à un an au plus sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur seront éventuellement actées compte tenu d'aléas justifiés par la nature des créances. Les créances à un an au plus sont présentées en valeur nette au bilan.

VIII & IX. Placements de trésorerie et valeur disponibles

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition, diminué des réductions de valeur éventuelles.

P A S S I F

VII. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir notamment :
- les grosses réparations et gros entretiens;
- les risques de litige en cours;
- les autres risques et charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

VIII & IX. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation feront l'objet d'une évaluation correcte et rigoureuse.

Les charges ou la fraction de charge afférentes à l'exercice mais qui ne sont payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

30. REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION

1. Octroi de la pension complémentaire aux journalistes professionnels ou à leurs veuves

L'A.R. du 27 juillet 1971 a déterminé les règles spéciales d'un régime complémentaire de pension aux journalistes profesionnels ou à leurs veuves.

La cotisation fixée à 3 % (1 % travailleur et 2 % employeur) est calculée mensuellement et versée trimestriellement à l'O.N.P.T.S.

2. Pension complémentaire des appointés

Depuis le 1er octobre 1972, il existe une assurance groupe en faveur des employés, souscrite chez Assubel, accordant une pension complémentaire aux employés ou à leurs veuves.

La cotisation du participant s'élève à 1 % du traitement, l'employeur verse le complément de prime nécessaire à garantir les avantages prévus par le règlement.

22. AUTRES INFORMATIONS

- Actions détenues en portefeuille
  Agence Belga S.A. 110 parts

- Liste des participations

	Nombre de titres	% détenu directement	direct. et indirectement
Les Presses de l'Avenir S.A.	792	35 %	35 %

- Actions représentatives du capital
  Le capital de 2.000.000 frs est représenté par 200 actions de 10.000 frs chacune, entièrement libérées. Ces actions sont nominatives.

84.035 2460

404.332.622 31.12.83

"L'AVENIR DU LUXEMBOURG", Société Anonyme à Arlon
rue des Déportés, 38
Registre de Commerce d'Arlon ,° 9387

1. Administrateurs au 31 décembre 1983

M. Guy Genin, industriel, Grand'Rue, 31, à Etalle
Président et Administrateur-délégué
M. Joseph Antoine, ingénieur, rue de la Gare, 21, à Ethe.
M. Philippe d'Hoffschmidt, agriculteur, à Noville-Bastogne.
M. Benoît Nève de Mévergnies, ingénieur, Quai de Meuse, 4, à Jambes-Namur.
M. Jacques Bourguignon, avocat, allée du Monument, 22 à Marche-en-Famenne.
M. l'Abbé René Gérard, rue de l'Arsenal, 9, à Namur.

Commissaires

M. Paul Maldague, directeur-gérant, chemin du Peiffeschof, 27, à Arlon.
M. René Thibaut de Maisières, directeur-gérant de Sociétés, rue de la Sarthe, 4, à Saint-Gérard.

2. Actes constitutif et modificatif des statuts

Constituée le 2 août 1948, annexe du Moniteur Belge du 15 août 1948, n° 17183.
Modifications aux annexes du Moniteur du 30 mai 1968 sous le n° 1307-10, statuts coordonnés, annexes du Moniteur Belge du 7 juin 1974, sous le n° 2084-30; prorogée par acte passé devant Me Charles Simon, Notaire à Arlon, le 8 mai 1978, publié aux annexes du Moniteur du 17 Mai 1978, sous le n° 1389-20.

3. Conclusion du rapport des Commissaires

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, de donner votre approbation aux comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration.
Signé : Paul Maldague Signé : René Thibaut de Maisières

Un Administrateur, Un Administrateur,

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
d'Arlon, le 23 MAI 1984
Le Greffier en Chef,